

SCORELCA

Appel d'offre n° 2017-01

ACV et éco-conception : Interactions et recommandations

Date limite d'envoi des réponses email et papier :

Lundi 19 Juin 2017

Au lancement de cette étude, on entend par « éco-conception » : « l'intégration de l'environnement dans la conception des produits, technologies et services... aboutissant à la mise à disposition de produits, technologies et services dont les impacts environnementaux sont réduits de façon « certaine » par rapport à une situation où des considérations environnementales n'auraient pas été prises en compte au cours de la conception ».

Ainsi, dire qu'un produit, une technologie ou un service ont été éco-conçus dépasse la simple mise en œuvre de « moyens » appropriés, cela impose aussi un « résultat » performant... et donc des moyens de quantification de la performance environnementale atteinte par rapport à la situation de référence.

Bien évidemment, la situation de référence peut être diverse (notion de « baselining »). De plus, les réductions d'impacts environnementaux doivent dépasser les niveaux d'incertitude pour être « certaines ». Enfin, les réductions d'impacts environnementaux doivent se réaliser avec un minimum de transfert d'impact, i.e. des transferts d'impacts non significatifs.

L'a priori présenté dans cette introduction pourra être discuté et affiné au cours de l'étude.

Dans ce contexte, la présente étude a pour objectif de fournir un guide pratique d'intégration de l'ACV en éco-conception basé sur l'existant et l'expérience des membres de SCORE LCA. Il leur permettra ainsi de mettre en place une démarche d'éco-conception ou d'améliorer leur pratique.

Au cours de l'étude, il semble utile de faire le lien avec les résultats des études SCORE LCA antérieures concernant :

- la modélisation des données manquantes,
- les sources d'incertitude en ACV et leur impact sur l'interprétation,
- l'ACV simplifiée,
- la pratique de décision multicritères,
- l'économie circulaire.

Objectifs

- Préciser le lien entre éco-conception et ACV
- Permettre aux membres d'échanger sur leurs pratiques respectives
- Faire des recommandations pour la pratique de l'éco-conception

Plan de l'étude

1. Revue bibliographique concernant l'éco-conception

Il s'agit dans un premier temps de réaliser une revue de l'existant, tant en France qu'au niveau européen et à l'international.

A minima, les éléments qui feront l'objet de la revue seront les suivants :

- Ensemble des **réglementations** françaises et européennes rendant obligatoire la pratique de l'éco-conception, et plus généralement, identification de la place de l'éco-conception dans la **politique publique** (économie circulaire...),
- Ensemble des **normes** existantes ou en développement couvrant le sujet de l'éco-conception, et normes intégrant des notions d'éco-conception,
- Analyse **sectorielle** des pratiques d'éco-conception : identifier les secteurs qui pratiquent (construction, produits électriques et électroniques, emballages, moyens de transports, services, ...), identifier les pratiques spécifiques par secteur (tableau de synthèse),
- Exemples choisis actuels de **financements** français et européens favorisant l'éco-conception, leurs conditions ; place de l'éco-conception dans les projets de recherche en France et en Europe (au moins H2020) ;
- Exemples choisis de **guides** de bonnes pratiques d'éco-conception (par exemple pour la France : ADEME, Pôle Eco-conception, Orée, CREER...), leur intérêt,
- Identification de la place des pratiques de « conduite de l'**innovation** » dans l'éco-conception : rôles, outils, exemples,
- Exemples choisis **d'outils de gestion de la conception**, leurs spécificités,
- Exemples choisis **d'outils d'éco-conception**, leurs spécificités, interaction avec les outils de gestion de la conception,
- Exemples choisis de **projets** d'éco-conception, analyse de leur évolution au cours du temps,
- Exemples choisis de **communication** publique par les entreprises de pratiques d'éco-conception, et moyens de communication retenus (sur les produits, au sein des rapports, labels divers, dans la publicité...) ; liens avec les politiques, les réglementations et les normes,
- Exemples choisis de **structures d'aide** à la pratique d'éco-conception, préciser à quels types de structures sont destinées ces aides,
- Quels secteurs ont **contribué** le plus au bénéfice environnemental « global » apporté par les pratiques d'éco-conception depuis leur lancement ; quelles actions ont été les plus efficaces en matière de réduction d'impact environnemental en volume, en pourcents ; quels impacts sont le plus souvent réduits ; quantifier, mettre en perspective avec les émissions « globales »,
- Le bénéfice **financier** à la pratique d'éco-conception : identifier les moyens de quantification, et donner quelques exemples de quantification.

Ces éléments peuvent bien évidemment être en interaction.

Tout autre point générique pertinent peut être abordé, à préciser dans l'offre.

Comme indiqué pour certains points, il ne s'agit pas d'être exhaustif sur les éléments faisant l'objet de la revue, mais plutôt d'identifier les éléments les plus appropriés pour y faire référence dans la suite de l'étude. Un ensemble pertinent de documents obtenus au cours de cette phase sera réuni sous forme informatique et livré à SCORE LCA (par mail ou sur une clef USB).

L'analyse réalisée cherchera à mettre en évidence les grandes tendances et à se projeter dans l'avenir à moyen terme, en posant des questions appropriées pour alimenter la réflexion.

L'étude devra proposer une vision claire de l'éco-conception, objectifs et limites, à mi-chemin du simple objectif de conception environnementale, et de l'énumération de la multitude de normes et outils existants.

2. ACV et Eco-conception

Par le passé, les projets d'éco-conception ont parfois consisté à faire réaliser par des prestataires des ACV comparatives entre un ancien produit et un nouveau produit... Depuis, la pratique a heureusement beaucoup évolué.

Il s'agit, dans un second temps de l'étude, d'identifier la place de l'ACV dans l'éco-conception, i.e. d'identifier « comment la pratique d'ACV peut être mise en œuvre lors de la pratique d'éco-conception », et aussi d'identifier « ce que la pratique d'éco-conception apporte en plus par rapport à la pratique d'ACV », et enfin « la façon dont l'éco-conception en entreprise peut se passer (à terme, en partie...) de la pratique d'ACV ».

Cette place sera mise en regard du travail réalisé au cours de la première phase du projet, et s'appuiera sur des références à des exemples concrets identifiés lors de la phase 1 (les exemples utilisés feront partie de la livraison des documents de la phase 1).

Un bref historique de la pratique de l'éco-conception et de ses interactions avec celle de l'ACV sera intégré.

La dimension « conduite de l'innovation », et la façon dont cette conduite est réalisée en regard de la pratique d'ACV, sera approfondie. Notamment, on examinera comment les pratiques collaboratives peuvent contribuer à l'éco-conception.

La dimension « temps » au cours des projets de conception (qui ne se réalisent pas en un jour ! peu d'information est disponible au lancement...) sera prise en compte pour identifier les allers-retours entre le projet de conception et la pratique d'ACV mise en œuvre.

La dimension « humaine » au cours des projets de conception (qui impliquent de nombreux acteurs non-experts en ACV) sera prise en compte pour identifier comment la pratique d'ACV peut interagir avec la pratique d'éco-conception.

On identifiera les spécificités éventuelles selon que l'on éco-conçoit un produit, une technologie ou un service.

3. Echanges entre les membres

Un moment clef du projet sera de réaliser un retour d'expérience au cours d'une réunion de partage de pratiques entre les membres.

L'objet sera de permettre à chaque membre participant au comité de suivi du projet de présenter aux autres comment il utilise l'ACV et l'éco-conception en interne, et de permettre aux autres membres présents de réagir.

A la fin de cette réunion de partage, les membres participant au comité de suivi du projet auront progressé dans leur vision de ce qu'est l'éco-conception, et dans leur capacité à la mettre en œuvre au sein de leur entreprise.

Le prestataire précisera dans son offre la façon dont il envisage que cette réunion se déroule, et notamment (sans que cette liste soit limitative) :

- La durée qu'il recommande (maximum : 1 journée de 10 h à 17h, cela peut être moins),
- L'ordre du jour (la réunion aura lieu chez l'un des membres),
- La nature des participants qu'il souhaite voir présents lors de la journée pour représenter les membres participant au comité de suivi de l'étude,
- Les tâches préalables à réaliser par les participants à la journée,
- Le mode de travail envisagé pendant la journée,
- Le format de restitution de la journée.

Le choix final du prestataire tiendra compte significativement de la pertinence des éléments proposés pour cette réunion.

Remarque : le comité de suivi est composé a priori des membres actifs et de l'ADEME (max. 6 membres), et de quelques membres partenaires (2 ou 3 membres), plus les représentants de SCORE LCA (max. 3 personnes). Chaque membre a 1 représentant s'il le souhaite lors des réunions, et peut en avoir plus. Les conclusions de cet échange pourront rester confidentielles sur demande des membres.

4. Exemples concrets

L'objectif de cette partie est de développer la présentation concrète de **trois exemples** de projets intégrant l'ACV au cours de la conception, en illustrant ce qui a été fait au cours des différentes étapes du processus de conception. Les exemples proposés permettront :

- De couvrir les **trois types d'applications** : 1 produit, 1 technologie ET 1 service
- De refléter trois typologies parmi les plus pratiquées telles qu'identifiées au cours de la première partie du projet.

On couvrira notamment ici (sans que cette liste soit limitative) :

- Le produit, la technologie ou le service *objet de la conception*, les enjeux environnementaux concernés et les impacts environnementaux associés, les moyens *envisagés* a priori pour réduire les impacts environnementaux,
- Les **acteurs**, leur rôle dans les processus,
- Le **processus suivi pour la conception** (PLM...),
- Le processus suivi pour **l'intégration de l'environnement dans la conception** (= éco-conception), l'influence qu'a eu cette intégration sur le processus de conception « classique »,
- La place de la « **conduite de l'innovation** » dans les deux processus de conception ci-dessus,
- La **place de l'ACV**, la façon dont l'ACV a été sollicitée tout au long du projet,
- Les modes de **décision** tout au long du projet, les moyens choisis pour aider à la décision,
- Les moyens *retenus* pour réduire les impacts environnementaux, le bénéfice environnemental additionnel (quantifié) obtenu grâce à l'éco-conception,
- Le mode de **communication** retenu concernant la performance environnementale atteinte et les modes de valorisation de cette amélioration en interne et en externe.

Les exemples seront proposés dans l'offre par le prestataire, et choisis en accord avec les membres parmi les exemples servant d'appui au cours de la partie 2. Les membres pourront éventuellement fournir d'autres exemples basés sur leurs pratiques.

L'objectif de cette phase du projet est d'identifier des exemples qui apportent certaines des bonnes pratiques réutilisables (même si l'intégralité de la démarche n'est pas « parfaite »), et ainsi d'illustrer ces bonnes pratiques.

Cette phase du projet sera aussi l'occasion de montrer les limitations des pratiques d'éco-conception, d'en identifier quelques freins, au travers justement de ce qui n'est pas « parfait » dans les démarches retenues pour l'exemple.

5. Recommandations et réalisation d'un guide.

Un guide de pratiques concrètes de mise en place d'une démarche d'éco-conception et de l'intégration de l'ACV dans cette démarche sera produit in fine, se fondant notamment sur une analyse des perspectives concernant les pratiques d'éco-conception.

Le livrable proposera aussi des points de vue pour contribuer à l'amélioration de la prise en compte de la pratique du point de vue politique, réglementaire et normatif.

L'objectif n'est pas de lister tout ce qui a pu se faire de « bien », mais d'identifier comment aujourd'hui, au vu des perspectives en France, en Europe et dans le Monde, il est recommandé aux membres de SCORE LCA de pratiquer l'éco-conception, non pas « a minima », mais de façon « ad-hoc ».

La réflexion ira jusqu'à identifier la façon dont les membres de SCORE LCA peuvent contribuer (de façon pro-active) aux projets d'éco-conception de leurs clients.

POINTS D'ATTENTION :

Le livrable principal sera un guide pratique concernant l'éco-conception fondé sur les bonnes pratiques des membres, mises en regard avec les pratiques existantes et le contenu des réglementations, guides et normes existants. Il permettra de répondre à la question souvent posée : qu'est-ce que l'éco-conception ? Existe-t-il une méthode dédiée ?

Le répondant portera une attention particulière à l'organisation de la séance d'échanges de pratiques entre les membres participant au comité de suivi du projet, accompagnée/animée par les prestataires qui joueront ici le rôle de catalyseurs et prendront note des échanges.

Il existe beaucoup de guides pour l'éco-conception. Le projet ne consiste pas à reproduire les documents existants : on évitera les copier-coller de parties entières de texte, en préférant les mettre en référence, de façon choisie et orientée.

Réunions

Participation à trois réunions de travail à Paris (ou éventuellement à Lyon):

- Lancement (incluant une présentation du plan de travail détaillé et le rapport de lancement, deux semaines après le début de travaux),
- Intermédiaire (incluant la présentation de la synthèse de l'état de l'art et des premiers éléments clés),
- Finale (incluant le rapport final provisoire et la synthèse provisoire en français).

Pour chacune de ces réunions, l'équipe préparera des supports de type PPT ou PDF.

Enfin, l'équipe organisera une **réunion de restitution** d'une heure environ par **web conférence** (système supporté par SCORE LCA si nécessaire). Cette réunion réalisée après la réunion finale aura

pour but de présenter les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres actifs, des membres partenaires et de toute personne que SCORE LCA souhaitera inviter.

Livrables exigés

- 1 rapport de lancement en français,
- 1 rapport intermédiaire en français envoyé au minimum 2 semaines avant la réunion intermédiaire (la réunion pourra être repoussée en cas de retard),
- 1 rapport final en français envoyé au minimum 2 semaines avant la réunion finale (la réunion pourra être repoussée en cas de retard),
- 1 jeu de transparents en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en français,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en anglais.
- 1 page de résumé général de l'étude
- Animation d'un webinar d'une heure pour les membres, en français à la fin du projet

Durée de l'étude

9 mois environ. La réunion de lancement aura lieu le 3 juillet après-midi à Paris.

Cadre budgétaire

Environ 30 000 Euros hors taxes. L'offre pourra intégrer des options éventuelles à discuter.

Remarques

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue pourra se voir proposer de participer, à la demande de SCORELCA, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (préparation de publications, participation à des séminaires...) : intégrer une partie couvrant ce point au sein de l'offre (incluant votre réflexion sur les moyens de valorisation).

L'équipe proposée dans la réponse devra être celle qui réalise l'étude. La modification de l'équipe candidate après le dépôt de la réponse pourra remettre en cause le choix des membres de SCORELCA.

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de SCORELCA : www.scorelca.org

Attention les réponses sont limitées à 30 pages !

Les réponses sont à retourner pour le **Lundi 19 Juin 2017** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par *courriel* à l'adresse :

contact@scorelca.org

ET par *courrier* à l'adresse suivante :

SCORELCA

Bât. CEI 1

66 Boulevard Niels Bohr

CS 52132

69603 VILLEURBANNE cedex

Evaluation des réponses

Au delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par SCORELCA, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate et particulièrement son expérience des démarches d'éco-conception si possible dans divers secteurs, la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.

De plus, l'évaluation valorisera la complémentarité des compétences mises en œuvre.

Enfin, l'aspect pédagogique du projet sera un élément différenciant.